

pas été déposée, notamment la correspondance échangée entre le 10 novembre 1961 et le jour où la motion a été transformée, que la Chambre peut ordonner le dépôt des documents, si Votre Honneur le voit ainsi. C'est pourquoi je demande en toute déférence qu'on me soumette le reste de la correspondance du dossier.

L'hon. Léon Balcer (ministre des Transports): Permettez-moi de parler à ce sujet. Il est vrai que le député a présenté une motion pour que la correspondance entre moi-même et le président de Québecair...

L'hon. M. Chevrier: Et d'autres.

L'hon. M. Balcer: ...et d'autres soit déposée. Tout ce que j'ai dans mon bureau qui n'est pas de nature personnelle et confidentielle a été déposé. J'ai moi-même examiné tout ce que j'ai dans mon bureau et s'il reste encore quelque chose en ma possession, c'est personnel et confidentiel. En ce qui concerne les autres organismes, y compris la Commission du transport aérien, je me ferai un plaisir de faire d'autres recherches, mais je sais que mon bureau et les fonctionnaires du ministère ont étudié minutieusement l'affaire et ont examiné tous les dossiers. Je regrette si un document manque mais je puis affirmer que tout ce qui n'est pas personnel et confidentiel a été déposé.

M. l'Orateur: Le député qui estime que l'ordre de la Chambre n'a pas été bien exécuté voudrait-il indiquer au ministre les documents qui n'ont pas été produits selon lui? S'il n'est pas satisfait, le Règlement prévoit dans ce cas qu'une motion portant production de documents peut être débattue. Cette façon de procéder donne un moyen de recours au député de Laurier.

QUESTIONS OUVRIÈRES

DIMINUTION DANS L'ACCROISSEMENT RELATIF DE L'EFFECTIF OUVRIER

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre du Travail une question concernant la statistique du chômage qu'on a publiée aujourd'hui, selon laquelle 583,000 Canadiens sont sans travail, ce qui est évidemment une situation alarmante. A la lumière des données relatives à l'effectif ouvrier que le ministère du Travail a fait connaître aujourd'hui, le ministre pourrait-il nous expliquer comment il se fait que de février 1961 à février 1962 le nombre des travailleurs canadiens a augmenté à un rythme plus de la moitié moins rapide que les années précédentes?

L'hon. Michael Starr (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, en réponse à cette question, je signalerai à l'honorable député que le comité sénatorial de la main-d'œuvre a estimé dans son rapport que, ces cinq prochaines années, un million de nouveaux emplois devront être créés. Dans le communiqué en question, il est dit que 196,000 nouveaux emplois ont été fournis au cours de l'année, de sorte qu'en février nous avons atteint le nombre requis pour être assurés qu'un million de nouveaux emplois seront effectivement créés en cinq ans.

L'hon. M. Martin: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Vu qu'il a refusé de répondre à ma question, le ministre nous expliquerait-il comment il se fait que, pour chaque centaine de Canadiens au travail, dix sont en chômage?

L'hon. M. Hees: Allons, ne vous étouffez pas.

L'hon. M. Walker: C'est faux!

L'hon. M. Martin: Le ministre des Travaux publics dit que c'est faux.

L'hon. M. Walker: Absolument faux!

L'hon. M. Martin: Le ministre des Travaux publics vient d'affirmer que ce que j'ai dit est faux. J'affirme que ma déclaration est exacte et qu'elle est basée sur une étude des chiffres du ministre. Puis-je demander au ministre...

M. l'Orateur: A l'ordre! Si, comme l'honorable député le prétends, une telle remarque a été faite, je suis certain que le ministre du Travail sera le premier à y apporter une rectification.

L'hon. M. Martin: C'est le ministre des Travaux publics qui a parlé.

L'hon. M. Starr: Le pourcentage des chômeurs s'élève à 9.1 de la main-d'œuvre, ce qui ne représente pas une personne sur dix.

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: A l'ordre! Le ministre des Travaux publics voudra, j'en suis sûr, répondre à l'accusation qui a été portée. Pour ma part, je n'ai pas entendu ce qu'on a dit mais un honorable député a accusé l'honorable représentant d'Essex-Est d'avoir fait une fausse déclaration, ce qui serait contraire aux usages parlementaires.

L'hon. M. Walker: Certainement, monsieur l'Orateur, je serais heureux de le faire.

L'hon. M. Pickersgill: Faire quoi?

L'hon. M. Martin: Je suis certain, monsieur l'Orateur, que vous ne vous laissez pas impressionner par ce faux-fuyant auquel a recours le ministre des Travaux publics. Il m'a accusé d'avoir menti, à la Chambre. En